

RCS : CLERMONT FERRAND

Code greffe : 6303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CLERMONT FERRAND atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 00184

Numéro SIREN : 818 408 510

Nom ou dénomination : GC IMMO

Ce dépôt a été enregistré le 16/07/2018 sous le numéro de dépôt 18929

G

GC IMMO
Société par actions simplifiée
au capital de 4 000 euros
Siège social : 4 rue du Docteur Le Petit, 63000 CLERMONT FERRAND
818 408 510 RCS CLERMONT-FERRAND

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 3 JUILLET 2018

L'an deux mil dix-huit,
Le trois juillet,
A seize heures,

Les associés de la société GC IMMO se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Président

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Yves CHAZALMARTIN, en sa qualité de Président.

Monsieur Pierre-Olivier GAULAT, est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 200 actions sur les 200 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

Jec Pdr

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met aux voix la résolution suivante :

UNIQUE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Jean-Yves CHAZALMARTIN de son mandat de Président à compter rétroactivement du 1^{er} juillet 2018, nomme en qualité de nouveau Président pour une durée illimitée, à compter du même jour :

Monsieur Pierre-Olivier GAULAT,
Né le 5 août 1974 à AUBERVILLIERS
demeurant 4 rue du Docteur Lepetit, 63000 CLERMONT-FERRAND

La rémunération du Président sera fixée ultérieurement.

Toutefois il aura droit au remboursement de ses frais sur justificatifs.

Monsieur Pierre-Olivier GAULAT, accepte les fonctions de Président et déclare, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
M. Jean-Yves CHAZALMARTIN



COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Le Président

Le secrétaire
M. Pierre-Olivier GAULAT

